

RPM : 0403.257.506

FEDERALE ASSURANCE

SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS,
L'INCENDIE, LA RESPONSABILITE CIVILE
ET LES RISQUES DIVERS

Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0403.257.506

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2024**

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2023.

Comme ce fut le cas les deux années précédentes, l'encaissement réalisé par la Société Coopérative progresse (+ 8,7 %). En 2023, il s'élève à € 222,7 millions.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2023 reste stable et, combiné à un encaissement en progression, impacte positivement le ratio combiné brut (ie.le rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui diminue de 99,1 % en 2022 à 97,3 % en 2023. Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais d'exploitation, qui continuent à augmenter (+ 7,6 %), font l'objet d'un suivi accru.

Les résultats financiers ont connu une baisse de € 5,4 millions : les résultats récurrents diminuent de € 0,9 million et les revenus non-récurrents se sont normalisés après une année 2022 exceptionnelle, ce qui résulte en une baisse de € 4,5 millions. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, bien qu'en recul, de € 6,0 millions.

Le résultat de la Société Coopérative lui permet d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 18,1 millions.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

a. Auto

i. Responsabilité Civile (R.C.)

L'encaissement (+ 0,5 % : de € 45,9 millions en 2022 à € 46,1 millions en 2023) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisé dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

Le ratio combiné net de réassurance de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), se dégrade (109,3 %), suite à l'aggravation d'un sinistre important.

ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient également leur encaissement augmenter, de manière plus marquée (+ 7,7 % : de € 32,2 millions en 2022 à € 34,6 millions en 2023).

Le ratio combiné net de réassurance, reste positif, mais se dégrade néanmoins (98 %). Cette évolution est notamment due aux coûts de réparation des véhicules hybrides et électriques, nettement supérieurs à ceux des véhicules thermiques. Ce constat vaut tout particulièrement pour les véhicules immobilisés.

b. Responsabilités civiles (autres que Auto)

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Néanmoins, la croissance du chiffre d'affaires observée en 2021 et 2022 s'accroît encore en 2023 (+ 14,5 % : de 40,1 millions en 2022 à € 45,9 millions en 2023). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins des différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1 %), et redevenu favorable en 2021 et 2022, se dégrade à nouveau, pour repasser la barre des 100 % (100,7 %). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à la maîtrise de ses frais d'exploitation et à la qualité de son portefeuille.

c. Incendie

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitations qu'entreprises, continue à progresser (+ 11,4 % : de € 68,2 millions en 2022 à € 76,0 millions en 2023). Cette croissance provient entre autres de l'évolution de l'indice Abex, de l'augmentation tarifaire en 2023 et de la participation de la Société Coopérative dans plusieurs pools d'assurance.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, défavorable de 2020 à 2022, se redresse significativement et redevient favorable (95,1 %). Les aléas climatiques connus en 2021 et 2022 ne se sont pas reproduits en 2023.

d. Assurances Techniques

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement continue à progresser en 2023 (+ 14,7 %) pour les assurances techniques.

Solvabilité

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité sous les normes Solvency II. Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité s'élève à 293,18% (montant non encore audité).

Ristournes

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas distribuer de ristournes suite à l'exercice 2023 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, FEDERALE Assurance privilégie la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurances et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux.

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs Incorporels	5.882.422,24
Placements	622.316.099,61
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	13.886.110,54
• les placements dans des entreprises liées SA FRE, SICAV FEDERALE INVEST, OPTIMCO, LEAPP, AMINDIS, FREIM	172.401.665,45
• les autres placements financiers, essentiellement :	436.028.323,62
– les actions et autres titres à revenu variable	29.857.672,02
– les obligations et autres titres à revenu fixe	367.157.843,49
– les autres prêts, essentiellement en private equity	39.012.808,11
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	91.150.148,54
Créances	76.814.705,12
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	39.498.954,69
• nées d'opération de réassurance	19.240.135,88
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	18.075.614,55
Autres éléments d'actif	6.699.509,03
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	1.423.733,72
• les valeurs disponibles	5.275.775,31
Comptes de régularisation	11.745.724,81
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
TOTAL	814.608.609,35

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	116.662.232,47
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• le capital libéré	1.119.184,32
• les plus-values de réévaluation	15.090.074,04
• la réserve légale	2.297.980,40
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	1.234.601,17
• les réserves immunisées	872.044,61
• les réserves disponibles	85.478.929,19
• le bénéfice reporté	10.569.418,74
 Provisions techniques	 612.992.481,09
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes.	
Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provision pour primes non acquises	76.595.319,33
• provisions pour sinistres	344.674.569,84
• provision pour participation aux bénéfices et ristourne	879.226,23
• provision pour égalisation et catastrophe	189.718.202,86
• provision de vieillissement	1.125.162,83
 Provisions pour autres risques et charges	 730.876,94
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
 Dépôts reçus des réassureurs	 26.769.959,96
 Dettes	 46.692.162,28
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	12.614.257,89
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	6.684.093,34
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	27.393.811,05
 Comptes de régularisation	 10.760.896,61
TOTAL	814.608.609,35

AU COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	197.023.138,95
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	222.786.956,91
• les primes cédées aux réassureurs (-)	23.313.533,35
• La variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (-), réduction (+)	-9.341.086,22
• La part des réassureurs dans la variation de la provision pour primes non acquises : augmentation (+), réduction (-)	6.890.801,61
Produits des placements	27.033.745,00
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Sicav FEDERALE INVEST et K-Building)	7.671.069,87
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur prêts	15.615.681,45
• les reprises de correction de valeur sur placements	0,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de €20.027.037 en 2022	3.746.993,68
Autres produits techniques nets de réassurance	575.060,16
Ce poste reprend entre autres les taxes et cotisations trop perçues ainsi que les commissions de courtage reçues d'autres entreprises d'assurance.	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	122.243.550,49
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	123.576.154,55
• la part des réassureurs (-)	6.445.605,40
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	6.727.294,38
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-1.614.293,04
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	18.533,34

Participation aux bénéfices et ristournes (-)	-342.175,30
Correspond à la variation des provisions pour ristournes	
Frais d'exploitation nets (-)	74.669.841,24
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	7.711.922,52
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	5.212.278,01
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	371.201,21
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe (€5.487.495,12 en 2022)	2.128.443,30
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	584.049,44
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	-18.047.460,64
Au 31.12.2023, elle s'élève à :	189.718.202,86
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à :	10.797.218,74
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• dividendes	178.000,00
• primes bénéficiaires au personnel	49.800,00
• bénéfice à reporter	10.569.418,74

La Société Coopérative dispose, au 31.12.2023, d'un actif net de € 116.662.232,47 (dont maximum € 96.920.392,54 peuvent être distribués) suffisant pour permettre la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les indicateurs de liquidité montrent qu'après la distribution des dividendes, la Société Coopérative pourra continuer à s'acquitter de ses dettes à leur échéance, pendant une période d'au moins douze mois. Le test de liquidité comme défini à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations sera réalisé avant le paiement effectif des dividendes.

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evènements importants entre la date de clôture et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 29 avril 2024 en vue de leur publication, et qui ont mené à une adaptation des comptes annuels 2023 : aucun.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2024 - 2028.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 425,7 unités au cours de l'exercice 2023 contre 433,8 unités en 2022.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 43.609.547.

354 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 420 personnes ont suivi une formation informelle.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2023 a été marquée, pour la Société Coopérative, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé, les fonctions de contrôles et la BNB.
- La révision du risk framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement .
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk.
- Le support pour implémenter IFRS 17 et les clefs d'allocation.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, etc.). □
L'actualisation du Risk Mapping.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités du groupe. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de

limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils d'appétence au risque;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Un programme autour des aspects ESG a été mis en place afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

La politique de sécurité du système d'information consiste à protéger l'information, à définir la position de FEDERALE Assurance en matière de sécurité de son système d'information ainsi qu'à déterminer les règles de conduite des utilisateurs du système d'information. Afin de minimiser les risques, la politique autorise le groupe de Sécurité informatique et le Head Security Officer à surveiller, investiguer en cas de besoin et à définir les conséquences d'une violation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance prévoit que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'accent a été mis en 2023 sur :

- la continuation de la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprise et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'Etat en profitant de la hausse des taux sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions vise, outre la production d'un flux de dividendes, des plus-values à long terme.

Les taux sans risque ont continué d'augmenter en 2023. La réduction du profil de risque ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont été compensés par le rendement en hausse des nouveaux investissements, de sorte que le rendement récurrent sur portefeuille a recommencé à croître. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € 5,4 millions, à € 21,3 millions.

Les résultats récurrents (techniques + non techniques) diminuent de € 40,8 millions en 2022, à € 19,3 millions en 2023, suite à la baisse des revenus locatifs.

Les revenus non récurrents (techniques + non techniques) diminuent de € 4,5 millions, et s'élèvent à € 2,0 millions en 2023, actés sur des plus-values sur actions et sur actifs immobiliers.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2023, Belspo a reconnu le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de BruxellesCapitale a attesté en 2023 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

GOVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Le comité de direction est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- madame Ariane BERCKMOES, CTO ;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Tiny ERGO, CFO (à partir du 18.03.2024, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique) ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ; - monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de monsieur Marc BANDELLA en tant que membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 18 mars 2024.

Madame Tiny ERGO a été nommée en tant que membre du comité de direction, CFO, avec effet au 18 mars 2024, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

La fonction de président du conseil d'administration des trois entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration: le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres..

Au 31 décembre 2023, le comité d'audit et des risques est présidé par madame Céline AZIZIEH et est par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Philippe DE LONGUEVILLE, Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, analyse financière, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Société Coopérative

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de madame Tiny ERGO en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de six ans ;
- la nomination de madame Julie BAJART et monsieur Dieter PLATTEEUW en tant qu'administrateurs non-exécutifs pour une durée de six ans ;
- la nomination de madame Kristien SMEDTS en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe de monsieur Philippe DE LONGUEVILLE pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, le conseil d'administration (ou le comité d'audit et des risques, le cas échéant) a pris les décisions suivantes avec effet à partir de l'assemblée générale du 14 mai 2024, le cas échéant sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de madame Kristien SMEDTS en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que membre du comité d'audit et des risques pour une durée d'un an ;

- le renouvellement du mandat de monsieur Philippe de LONGUEVILLE en tant que membre du comité d'audit et des risques, et la nomination en tant que président de ce comité, pour une durée de trois ans;
- la nomination de monsieur Bruno THOLLEBEKE en tant que membre du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de trois ans.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats suivants, sauf mention contraire à partir de l'assemblée générale du 14 mai 2024 :

- le mandat d'administrateur non-exécutif indépendant externe (par ailleurs présidente du comité d'audit et des risques et membre du comité de nomination et de rémunération) de madame Céline AZIZIEH ;
- le mandat d'administrateur non-exécutif indépendant de monsieur Yvan FIEREMANS ;
- les mandats d'administrateurs non-exécutifs de messieurs Patrick DECLERCK et Vincent FAVIER (ce dernier étant également membre du comité de nomination et de rémunération et du conseil consultatif) ;
- les mandats de membre du comité de direction et d'administrateur exécutif de monsieur Marc BANDELLA, à partir du 18 mars 2024.

Nous remercions la direction, les cadres et les membres du personnel de la Société Coopérative pour le travail accompli au cours de l'exercice 2023, ainsi que les administrateurs pour leur contribution active durant cette même période.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/..../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.